

**CONSEIL MUNICIPAL
DE
CHARTRIER FERRIERE**

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

Absents / M FEILLU -Mme GAUTIER -excusées

PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 15.09. 2021 est adopté à l'unanimité

Virement de crédit

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les crédits suivant :

Section Investissement	Dépenses	recettes
Cimetière	- 2650	
Voirie rurale 2021		2650

Achat matériel scolaire spécifique lié aux handicaps

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

d'adopter la régle de participation à hauteur de 50 % des dépenses à réaliser pour du matériel spécifique aux handicaps d'un enfant devant suivre une scolarité au sein du RPI Chartrier -Chasteaux – ce matériel restant la propriété du RPI en fin de cycle scolaire de l'enfant

Autorise l'achat du matériel pour un montant de 1345.08 € TTC

Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité- poste déjà pourvu

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

Le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (remplacement d'un agent titulaire mise en disponibilité pour convenance personnelle) sur une période allant du 01.01.2022 au 31.12.2022 – poste déjà pourvu (service cantine et ménage des classes)par l'utilisation des services de remplacement du centre de gestion de la Fonction publique territoriale

Adhésion au régime d'assurance chômage

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

L'adhésion au régime d'assurance chômage pour l'emploi contractuel

travaux Agrandissement école maternelle de chartrier ferriere Avenant N° 2 (peinture)

Le gros œuvre étant pratiquement terminé il faut prévoir un supplément de travaux (reprise des peinture sur mur existant et plafond)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

D'accepter l' **Avenant n° 2 validé par le maître d'œuvre** pour un montant total de 704.00 € H.T.

Renouvellement du Contrat d'assurance statutaire du personnel

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

De renouveler le contrat avec la C N P pour la couverture des risques statutaires du personnel à compter du 1 janvier 2022 et pour une durée de 1 ans

Fourrière pour Animaux- renouvellement convention

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention avec la ville de BRIVE afin d'utiliser les installations et les services de la fourrière pour une durée allant du 01.01.2022 au 31.12.2026

Classe de découverte- RPI Charrier Chasteaux – voyage de fin d'année 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer au financement du séjour des enfants au centre Volca-Sancy de MURAT a hauteur de 120€/enfants (chaque commune participe pour un montant correspondant aux nombres d'enfants de sa commune) ce qui représente 1/3 du coût total (les 2 autres tiers seraient pris en charge par la caisse des école et les parents)

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

Absents / M FEILLU -Mme MAILLARD – Mme GAMOND -Mme GAUTIER -excusées

PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 30.11. 2021 est adopté à l'unanimité

Virement de crédit

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les crédits suivant :

Section Investissement	Dépenses		recettes	
	Compte	montant	Compte	montant
Cimetière	2313 95	3000.00		
matériel			2188 101	1500.00
Ecole agrandissement			2313 110	1500.00
Totaux égaux		3000.00		3000.00

Virement de crédit - dotation aux provisions procédure semi budgétaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les crédits suivant :

Section fonctionnement	Dépenses	recettes
Autres charges exceptionnelle	100.00	
Dotation aux provisions pour dépréciation		100.00
Totaux égaux	100.00	100.00

mise en œuvre d'une procédure semi-budgétaire

le Conseil Municipal Décide à l'unanimité

- prend acte des modalités comptables des provisions selon le régime de droit commun semi-budgétaire
- De constituer une provision semi-budgétaire pour un montant de 100.00 €

Location logement ancien presbytere

le conseil Municipal Décide par 6 voix pour et 2 abstentions

- de donner son accord pour la location de ce logement en changeant le nom du titulaire du bail pour une durée allant du 1 janvier 2022 jusqu'au 31 juillet 2022 (fin de l'année scolaire)
- d'appliquer le montant du loyer prévu par délibération du Conseil municipal du 10 Janvier 2013 : soit un loyer de 652.90 € par mois ,
- Autorise M le Maire à signer la convention de bail à intervenir

Infos diverses

Enfouissement réseaux village des Borderies / malgré 2 refus du Conseil municipal (séance du 15 septembre et 30 novembre 2021) de suspendre les travaux d'éclairage public (pose des candélabres) sur l'exercice 2021 (travaux non inscrit au budget) le conseil municipal décide de faire un courrier au président de la FDEE pour signaler son désaccord et ce dégager de toute responsabilité

Création d'une zone de retournement pour SIRTOM / 2 zones sont créées l'une au bourg – chemin de fleygac et l'autre chemin des chênes – la magaudie afin de permettre au SIRTOM d'améliorer la collecte des ordures ménagères

Demande travaux chemins ruraux / travaux cantine en plusieurs endroits sur chemins ruraux